

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice..... 33  
 présents ..... 26  
 présents par procuration ..... 5  
 absente excusée ..... 1  
 absent : ..... 1

## O B J E T

Personnel communal -  
 Renouvellement de la convention  
 d'adhésion à l'IFAC pour l'année  
 2020.

Le 21 novembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 15 novembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Pillet, Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Mme Baas, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. Bamier à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Oziel à M. Surie  
 Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à M. Morot-Sir.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Thierry

**ABSENT** : M. Hocini

**SECRETAIRE** : Mme Besnard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191121-DEL2019112115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

L'institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise qui intervient depuis 25 ans sur le Département a pour priorité de répondre aux besoins des collectivités territoriales en leur offrant, notamment, la possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels en matière de formation des animateurs mais aussi de mettre à disposition des dispositifs d'insertion dans l'emploi, d'actions éducatives, de conseils et d'information dans les domaines de l'emploi, de politique sociale, enfance, jeunesse.

Compte tenu des prestations proposées dont la Commune peut à nouveau bénéficier pour l'année 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion auprès de l'IFAC 95 pour l'année 2020.

## PAR CES MOTIFS

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, du logement et des fêtes et cérémonies en date du 14 novembre 2019,

SUR le rapport de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

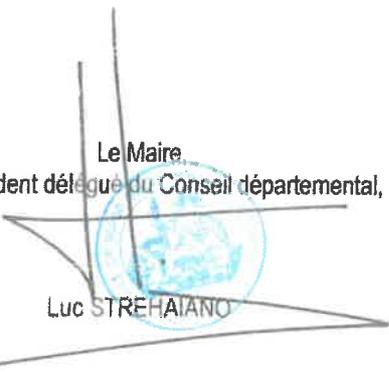
DECIDE de renouveler la convention d'adhésion relative aux formations, aux actions éducatives, à l'insertion dans l'emploi et aux missions d'information, de gestion, conseil auprès de l'IFAC 95 pour l'année 2020,

K

RETIENT que les dispositions d'adhésion et tarifaires de la convention fixées forfaitairement pour une strate de 10 000 à 20 000 habitants s'élèvent à 2 500€ TTC ,

IMPUTE la dépense au chapitre 011 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le / 2 DEC. 2019

Affiché et/ou notifié le : / 2 DEC. 2019

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 2 DEC. 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.